

RAPPORT DE GESTION 2015 DU SIS MORGET

GÉNÉRALITÉS

Le SIS MORGET, composé de 29 communes de la région morgienne représentant une population de plus de 52'000 habitants, est fort de 354 sapeurs-pompiers volontaires. Il est composé de 7 organes d'interventions (OI) composés d'un détachement de premiers secours (DPS) de 88 intervenants répartis en 3 sections et d'un détachement d'Appui réparti en 7 sections. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutien sanitaire et de divers cas particuliers. La section DPS Morges intervient pour des désincarcérations lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

L'année 2015 a permis d'ajuster son organisation, tant dans le secteur opérationnel qu'administratif. Le remplacement du commandant est assuré par le chef DPS pour l'opérationnel et par le quartier-maître pour la partie administrative.

Face à l'accroissement du travail de gestion (administration, instruction) engendré par un nombre important de démissions et d'incorporations (dues en grande partie à une société basée sur la mobilité des personnes) et au manque d'effectif en journée, une réflexion a été faite afin de déterminer s'il y a lieu d'augmenter l'encadrement permanent pour garantir la pérennité de nos missions. La charge du chef de la formation a été analysée et il s'avère qu'elle est devenue trop importante pour être assumée par du volontariat, une proposition d'un poste supplémentaire à 100% comme permanent est à prévoir pour les années à venir.

DÉLÉGATION COMMUNALE

Les 29 communes membres de cette association sont toutes représentées par un délégué municipal et ils constituent le conseil intercommunal. Le comité directeur est composé de 7 membres dont le président, Monsieur Roger Burri, municipal à Saint-Prex.

Les responsabilités concernant la défense incendie des communes sont déléguées au SIS Morget. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport d'activités du SIS Morget.

LES LOCAUX

Caserne de Morges - OI Morges DPS et direction du SIS



Suite à l'annonce du début des travaux en 2017 du projet de Morges Gare-Sud, le déplacement de la caserne actuelle située à l'avenue de Marcelin 2 est devenu inéluctable. Une étude de faisabilité de l'implantation d'une nouvelle caserne sur un terrain appartenant à la commune de Morges est en cours.

Une pré-analyse a été faite afin de définir les besoins en locaux fonctionnels, adaptés aux besoins d'aujourd'hui, pour l'ensemble de l'OI Morges (Morges et Préverenges) et la direction du SIS.

Dans l'attente de cette nouvelle réalisation et suite au déménagement annoncé de la PCI Région Morges (actuellement dans les locaux adjacents à ceux de la direction du SIS), le SIS s'est proposé pour reprendre les dits locaux, ainsi que le local de la PCI, à Marcelin 21, afin de permettre à la section DAP positionnée à Préverenges d'y être logée, la commune désirant récupérer son local.

Une construction provisoire sur les places de parc SUD de la caserne principale est actuellement en consultation auprès de la commune de Morges, ceci afin de permettre d'encaserner le matériel de la section DAP OI Morges et des véhicules du SIS actuellement sur des places non protégées au Nord de la caserne.

Avenir des locaux OI Saint-Prex - Ancien arsenal



Suite à l'acquisition en 2014 de l'ancien « arsenal », au chemin Vergognausaz 45, par la commune de Saint-Prex, le SIS a accepté la proposition de réunir en un seul lieu (l'arsenal), le matériel, les véhicules et le personnel de l'OI Saint-Prex actuellement dans 2 locaux (Saint-Prex et Etoy).

La date du déménagement, après transformation, est prévue en 2016. La PCI Région Morges rejoindra également l'arsenal.

VEHICULES ET MATERIELS



Un véhicule 4x4 tracteur ainsi qu'un véhicule de transport de personnes et matériel équipé d'appareils de protection respiratoire nous a été remis par l'Etablissement cantonal d'assurance durant l'année.



Plusieurs transformations ont été effectuées dans nos véhicules afin de recevoir du matériel supplémentaires mis à disposition par l'Etablissement cantonal d'assurance.

Le SIS a acquis un véhicule transport de personnes qui est mis à disposition de la totalité des OI en cas de besoin lors d'exercice ou d'intervention.

INTERVENTIONS

Le SIS MORGET est intervenu à **330** reprises avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Année particulièrement calme au niveau des interventions liées aux dégâts naturels, notre région ayant été épargnée. Il est à noter que, comme en 2014, les départs pour feux sont en augmentation (30% des sinistres) sur notre secteur, genres de feux particulièrement délicats et techniques à combattre qui nécessitent un engagement important de la part de nos intervenants volontaires.

Quelques chiffres

Les alarmes sont réparties de la façon suivante :

	2014	2015
- Feux	23 %	30 %
- Inondations	20 %	18 %
- Sauvetages	13 %	13 %
- Secours routier	2 %	3 %
- Alarmes automatiques	28 %	23 %
- Pollutions	3 %	3 %
- Divers	11 %	10 %



Ces interventions ont nécessité la participation de **3'038 sapeurs** pour un total de **4'001 heures**.



En raison du nombre élevé d'interventions en journée (43%), nous sommes confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir notre effectif d'intervenants dans le futur, ce qui est indispensable à l'accomplissement de nos missions.

Il est prévu de solliciter particulièrement les communes disposant de personnel et de leur demander de mettre certains de leurs employés à la disposition du SIS en tant qu'intervenants.

En 2015, le SIS a généré **671 activités planifiées** qui représentent un total de **17'389 heures**.

Pour plus de renseignements il y a lieu de consulter le rapport de gestion du SIS Morget.

Voir aussi : www.sismorget.ch